



**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA) DES
PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE**
Maison des associations
150 avenue Lamartine - 06250 MOUGINS
Tél : 0784183171 - Mail : asadelaubarede@orange.fr
Site Web : www.asadelaubarede.fr



Mougins le 10 Mars 2025,

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à notre assemblée générale du 27 novembre 2025 pour laquelle les documents officiels sont maintenant disponibles.

Nous sommes conscients qu'un long délai a été nécessaire pour publier ces résultats mais il a fallu que l'huissier de justice puis les services préfectoraux conduisent leurs vérifications pour que la validation des documents et votes puisse être officialisée par un arrêté préfectoral.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que toutes les résolutions faisant l'objet d'un vote ont été adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Nous vous adressons ci-joint les documents suivants:

- compte-rendu de l'AG réalisé par Maître Sorrentino, Huissier de justice.
- Copie des nouveaux statuts qui ont été adoptés.
- Copie du nouveau règlement intérieur qui a été adopté.
- Copie de l'arrêté préfectoral validant ces éléments.

Nous disposons donc maintenant d'un cadre statutaire plus moderne qui va faciliter le fonctionnement de notre association. Pour mémoire, les nouveaux statuts vont notamment permettre :

- D'élargir de 6 à 9 le nombre de nos représentants élus, permettant également la création de 5 quartiers au sein du lotissement afin de mieux répondre aux besoins et attentes de chacun.
- De faciliter l'organisation de nos assemblées générales, avec un fonctionnement et des coûts allégés.
- De redéfinir les voix et la perception des redevances (une voix et une redevance par unité d'habitation ou par lot non bâti).
- De percevoir de nouvelles taxes (facturation des états comptables donnés aux notaires, taxe sur constructions et travaux pour utilisation de la voirie de l'ASA).

Quant au nouveau cahier des charges, il viendra remplacer utilement le précédent qui date des années soixante et était donc complètement obsolète. Il permettra en particulier de garantir l'unité architecturale du lotissement, d'interdire les immeubles collectifs, de garantir la sécurité et l'intégrité des réseaux et voiries communs, de rappeler les règles relatives aux plantations et à leur entretien.

Il règlera également les locations saisonnières ainsi que les activités commerciales et professionnelles.

Ces deux documents ont été approuvés par la majorité des votants mais lors de l'assemblée un certain nombre de remarques et contestations ont été formulées.

Aussi le Bureau de l'ASA confirme être disponible pour expliquer les orientations prises, écouter les propositions d'amélioration qui pourraient être faites, et le cas échéant présenter au vote lors d'une assemblée générale ultérieure des documents amendés qui seraient jugés plus adaptés aux besoins et à la situation de notre lotissement.

Pour cela nous proposons à ceux qui souhaitent travailler sur ce thème et faire des propositions de nous contacter par téléphone ou via le site internet ou par email afin que nous organisions les rencontres qui seraient demandées.

Restant à votre écoute et disponibles pour traiter vos préoccupations, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleurs sentiments.

Le Bureau de l'Association Syndicale de l'Aubarède.